309.44
B32r
v.17

Baudrillart
Tarn

UNIVERSITY OF ILLINOIS
LIBRARY

Class 309.44 Book B32r Volume 17

Ja 09-20M

309.49
B32r
v.17

RAPPORT

SUR

L'ÉTAT INTELLECTUEL, MORAL ET MATÉRIEL
DES POPULATIONS AGRICOLES.

LES POPULATIONS AGRICOLES DU TARN.

I

« Lorsque, le 5 février 1790, l'Assemblée Constituante, réunit en un seul département les trois diocèses d'Albi, de Castres et de Lavaur, elle appela d'abord Albigeois cette division administrative. En fait il n'y avait guère là qu'une restitution historique : les évêchés de Castres et de Lavaur ne datent que du commencement du XIVe siècle (1317), et comptaient au nombre de ces créations surabondantes auxquelles se complut, dans le midi de la France, le pape d'Avignon Jean XXII » (1).

A ce nom d'Albigeois se rattache d'ailleurs toute une longue histoire, tragique histoire, il est vrai, depuis Simon de Montfort jusqu'aux guerres du calvinisme et aux sanglantes exécutions qui en furent le lugubre accompagnement. Le diocèse d'Albi était en outre d'une importance considérable ; il renfermait en 1789, 145 communautés et comptait 128,000 habitants, dont 98.000 appartenaient à la population rurale. Les phases qui marquent tantôt le pro-

(1) M. Monin, *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, t. XI. Deuxième trimestre 1888.

1892

p 27570

grès, tantôt la décadence des populations agricoles, sont trop analogues à celles des provinces voisines, dont nous avons parlé, pour que nous ayons à en faire ici une mention spéciale. Les guerres, plutôt civiles qu'étrangères, sont la cause perpétuelle de ces interruptions, qui arrêtent le développement de la richesse agricole avec tous les autres progrès, et qui laissent des traces longtemps durables dans la situation des campagnes. Aussi me bornerai-je à rappeler quelques traits qui touchent particulièrement à l'histoire économique du pays, et qui permettent de chercher dans le passé les points de comparaison avec notre époque, comme nous l'avons fait autant que possible jusqu'à présent.

Dès longtemps les populations de ces régions agricoles comprirent quelle importance il y avait à établir des communications pour l'achat et pour l'écoulement des denrées, qui seuls rendent possible à l'agriculture de se développer et à ceux qui s'y livrent d'améliorer progressivement leur situation. On s'adressa d'abord aux voies navigables dont la nature a fait les principaux frais, à défaut des routes terrestres absentes, lentes et coûteuses à établir, d'un entretien dispendieux, et qui, surtout aux époques où le commerce est peu étendu, ne permettent que des transports d'un prix trop élevé. La grande rivière qui traverse cette partie du midi devait être le premier objet des efforts collectifs et suivis faits pour favoriser le commerce des denrées. On s'épuisa en tentatives pour améliorer le cours du Tarn. On était parvenu à le rendre navigable, depuis Gaillac jusqu'à son confluent avec la Garonne, dès le milieu du XIIIe siècle. Depuis lors on n'avait cessé de renouveler les travaux et les dépenses pour rendre navigable le reste de cette rivière. On comptait de 1615 à 1785, jusqu'à neuf tentatives de ce genre, qui échouèrent par suite d'obstacles physiques insurmontables. Le canal du Languedoc devait, croyait-on, rendre au transport des denrées et à la prospérité des campagnes les mêmes services qu'on avait vainement

attendus du Tarn. Il n'en fut rien. Les populations de l'Albigeois ne devaient en recueillir que les inconvénients. Ce fameux canal, en même temps qu'il vivifiait le Languedoc, dont il augmentait les ressources et les richesses dans une proportion incalculable, ruinait l'Albigeois en détournant le commerce des hautes Cévennes, du Gévaudan, du Velay, du Vivarais, de Lyon avec le Rouergue, le Quercy, Montauban, Toulouse, qui se faisait par Albi, le plus souvent à l'aide de mulets qui traversaient le diocèse et remportaient à leur retour les grains, les étoffes, le pastel et tout l'excédent des productions du pays. Les villes de l'Albigeois, entrepôt de ce commerce, étaient devenues le rendez-vous d'une foule d'étrangers et de voyageurs, qui ajoutaient à la consommation des denrées, au grand profit de l'agriculture, et qui laissaient un numéraire considérable. « Le canal royal, les grandes routes qui furent faites dans le Bas-Languedoc, anéantirent tout à coup cette ressource, écrit Boulainvilliers dans l'*État de la France*. L'Albigeois, qui ne devait sa situation florissante qu'à la communication dont il était le point intermédiaire, devint isolé dès que cette communication prit une autre route. L'industrie, l'esprit du commerce s'éteignirent et si la bonté du sol et l'excédent de ses productions en tous les genres n'eussent entretenu parmi ses habitants un nouveau genre d'activité, l'on ne peut douter que ce pays n'eût bientôt présenté le tableau effrayant de la misère et de la dépopulation. » En 1698, Basville écrivait déjà : « Le diocèse d'Albi était, il y a vingt ans, un des meilleurs pays du royaume, très bien peuplé et rapportant une très grande abondance de toutes sortes de denrées. Aujourd'hui c'est un des plus pauvres du Languedoc. »

Le pays tendit à se relever pourtant et on ne saurait dire que ces populations avaient été malheureuses, sauf dans les temps d'épreuve que les famines n'épargnaient à aucune partie de la France. La situation des populations

agricoles, s'améliorait au XVIIIe siècle. Le territoire d'Albi avait, il est vrai, peu de prairies, mais il possédait avec une certaine abondance les céréales, le maïs, la vigne, les arbres fruitiers, les châtaigniers, le bétail gros et petit, et il ne comptait pas moins de 200,000 bêtes ovines aux approches de 1789. Les populations faisaient de la marne employée comme engrais, un usage étendu. Les salaires étaient élevés. La main d'œuvre agricole, de 16 à 18 sous par jour, allait jusqu'à 3 livres, dans le fort de l'été. Si on veut se rendre compte de la production et de la consommation en blé de cette population de 128,000 habitants, parmi lesquels nous avons compté 98,000 ruraux, les comptes fournis par Boulainvilliers, avec une assez grande précision, nous permettent de nous en former une idée. Les grains de toute espèce servant à l'alimentation humaine, donnaient une récolte moyenne de 856,000 setiers, dont 576,000 étaient attribués à la consommation locale. La partie de l'exportation restait assez grande pour représenter 3,600,000 livres, et n'était pas compensée par les 30,000 setiers de seigle qu'il fallait acheter pour combler les vides. La classe rurale consommait en outre les porcs que les paysans élevaient en grand nombre, la volaille et un gibier assez abondant pour entrer dans la consommation commune. Il paraît donc que cette partie du Languedoc était loin d'être des plus mal partagées.

Ce n'est pas que les mesures administratives prises, croyait-on, en faveur de ces populations pour encourager ou décourager certaines cultures, fussent des mieux conçues pour réaliser ce louable dessein. Des prohibitions funestes arrêtèrent dans son essor le développement de la vigne, une des productions les plus indiquées par la nature d'une partie du sol. Le territoire d'Albi se ressentit fâcheusement des édits de 1731 et de 1747, le premier prohibant la plantation de nouvelles vignes, le second interdisant de fumer les vignes existantes. « Les fausses idées économiques et plus encore peut-être les intérêts

des décimateurs ou des seigneurs qui percevaient en nature les droits sur les céréales et non sur la vigne, l'emportèrent sur les vues du bien public, que néanmoins l'administration mettait toujours en avant. L'Albigeois avait aussi à se défendre contre les *jurats* de Bordeaux, qui mettaient toute espèce d'obstacles à la vente des vins de Gaillac dans ce grand centre d'exportation : il est vrai que, de leur côté, Albi, Gaillac et Rabastens prohibaient la vente du vin étranger dans leur territoire (1) ».

Aux travaux agricoles se joignaient d'ailleurs d'autres occupations supplémentaires. La toilerie occupait dans les campagnes les deux tiers des femmes qui peignaient et filaient le chanvre et le lin à la quenouille. En hiver elles se rassemblaient tous les soirs et filaient jusqu'à minuit. Ce fil très fort, assez grossier, servait à faire des toiles pour les emballages, la sécherie et le gros linge de ménage. Beaucoup de laboureurs avaient un métier chez eux. Si cette variété de travaux et de ressources ne réusissait pas toujours à garantir ces populations de la gêne, elles les préservait de l'excès des privations. Loin de réaliser le type farouche immortalisé par La Bruyère, le paysan, ignorant, il est vrai, n'était pas abruti ; réduit au nécessaire strict, il n'était pas misérable.

La population agricole du diocèse de Castres paraît avoir été à certains égards moins bien partagée. La ville elle-même avait une grande importance. Dans aucune l'industrie et le commerce n'étaient plus développés. Dans aucune le mouvement intellectuel n'avait pris le même essor. Il était représenté par de savantes académies. Aussi Castres devait-elle être choisie d'abord à l'époque révolutionnaire pour le chef-lieu du département jusqu'à ce que ce titre fût restitué à Albi. Au point de vue agricole, le territoire de Castres possédait de belles prairies naturelles et artificielles et un assez

(1) M. Monin : *Bulletin de la Société Languedocienne de géographie.*

nombreux bétail. Les bois n'occupaient pas moins de 413,988 arpents, mais ils étaient en mauvais état et d'une exploitation difficile, faute de voies navigables. La tendance qui se manifestait à changer les pâturages en terres de labour, était loin d'ailleurs d'être toujours heureuse. L'étendue des vergers et des vignes y gagnait sans doute en une certaine mesure, et la culture du mûrier trouvait à y occuper quelques espaces nouveaux grâce à la manufacture de soierie établie à Castres. Mais sur ces terrains souvent mal appropriés, les récoltes étaient peu abondantes ; le froment ne donnait que cinq grains pour un, le seigle six pour un. Le taux des salaires était peu élevé ; les journaliers n'étaient payés que douze sous en hiver, quatorze au printemps et en automne, dix-huit en été, et pourtant on se plaignait de l'insuffisance de la main-d'œuvre. L'intendant n'hésite pas à déclarer la situation des métayers « malheureuse ». Les fausses mesures économiques y entraient plus que cette indolence qui était elle-même le fruit du découragement. En poussant à l'excès les populations à la culture du blé jusqu'à décourager la vigne, on agissait contre la nature du sol. Le paysan n'était déjà que trop porté à ensemencer en céréales des terres qui ne s'y prêtaient pas. La crainte de manquer de pain était son excuse. Ce devait être une raison de plus pour ne pas éloigner des cultures assez lucratives pour qu'il pût s'en procurer par l'échange. Il aurait fallu créer des routes, alléger les charges. C'est à quoi on pensait le moins. La population dut se rejeter sur diverses industries qui l'occupent encore en grande partie aujourd'hui même. La fabrication du drap, qui est de nos jours florissante, date du XVIIIe siècle. La fabrication des étoffes de laine, bornée alors à la basse draperie, eut ses centres principaux à Castres, Boissezon, Cambounès, Brassac et Lacaune. A Castres même la fabrication des étoffes de coton attira aussi les bras non occupés par les travaux de la campagne.

On peut affirmer que cette partie de l'Albigeois porta longtemps la peine de ses dissensions religieuses, non seulement par les pertes matérielles qui en furent la suite, mais parce qu'elle fut vue d'un mauvais œil par le pouvoir. La population avait en grande partie pris fait et cause pour le protestantisme. Castres était devenue la citadelle du calvinisme dans le midi. Sa persistance dans le protestantisme attirait sur elle sous Louis XIV des mesures de défiance, des mises hors la loi, la suppression de l'Académie de Puylaurens, celle de la Chambre de l'Édit. Les émigrations ne devinrent que plus nombreuses après l'édit d'octobre 1685, qui les interdisait sous peine des galères ou de la vie.

Ces atteintes à la liberté et à l'autonomie ne pouvaient pas ne pas exercer une action fâcheuse sur la situation des campagnes comme des villes.

Les populations du territoire qui forme aujourd'hui l'arrondissement de Lavaur avaient un caractère presque exclusivement agricole. Vingt mille bras étaient occupés par le labourage et l'élevage sur une population de 60,000 habitants. Malgré l'excès des défrichements les forêts étaient d'un très bon rapport tant par suite de la vente du bois sur place que par l'exportation qui s'en faisait particulièrement sous forme de merrains. Les prairies étaient belles et fertiles. En revanche, un métayage pauvre, des impositions royales qui enlevaient le tiers du produit net des grains peu abondants, des vins non transportables, vendus à bas prix, accusent une situation peu favorable, à laquelle obviait du moins en partie pour l'alimentation, l'abondance de la châtaigne, et, là aussi, les populations rurales trouvaient dans diverses industries accessoires le moyen de combler les vides de l'agriculture.

Telle était en gros, pour ainsi dire, la situation des trois diocèses, devenus des arrondissements, lorsque la Révolution remplaça l'ancien régime par le nouveau. Elle devait imposer aux populations de pénibles épreuves avant de

leur faire sentir ses bienfaits, qui se résument dans ces mots : liberté des terres et des cultures, liberté du travail, égalité civile. Le progrès agricole et l'accroissement du bien-être devaient en être la suite un peu tardive, et ce n'est guère qu'à partir de la période de paix inaugurée par 1815, qu'on devait en éprouver les effets. Le département du Tarn offre aujourd'hui des populations auxquelles le temps et les changements opérés par notre siècle ont apporté des modifications profondes sans en altérer l'ancien fonds. Les diversités mêmes qu'elles présentaient ne pouvaient se fondre dans une complète unité. Elles se ressentent du voisinage des contrées limitrophes, ici de la Haute-Garonne, qui les sépare de l'Espagne, là de l'Aude, qui les sépare de la Méditerranée, ailleurs des montagnes de l'Aveyron, et partout de la division en plaine et en montagne qui domine toutes les autres différences, avec celles, de productions, de climat et de régime de vie qu'elle implique. La fertilité de la plaine contraste généralement avec la stérilité de la montagne, qui ne s'étend pas pourtant sur toutes les parties de la Montagne-Noire et des monts de Lacaune, où elle laisse place à un certain nombre d'excellentes terres d'alluvions et de riches prairies, sans parler de l'étendue des bois. La stérilité même n'entraîne pas toujours la pauvreté absolue, grâce aux richesses minérales du sol et aux courants d'eau qui prêtent leur force à l'industrie. Il est impossible de ne pas faire figurer le climat parmi les facteurs les plus importants de la condition des populations du Tarn. Peu de pays le montrent aussi variable selon le degré lui-même très changeant de l'élévation du sol et de l'exposition des terrains. On a pu dire même que le Tarn a littéralement deux climats, celui de la zone tempérée chaude auquel on attribue le nom de climat girondin, qui y domine, et le climat si différent qu'on est convenu d'appeler climat limousin dans la partie orientale du département, constituée par des roches dures qui ne laissent pas les eaux filtrer dans le

sous-sol et qui communiquent à la température une humidité froide.

Bien qu'on retrouve partout la trace de ces influences climatériques sur les productions et sur la condition des hommes, aucune de ces fatalités de la nature n'a pourtant arrêté l'essor de l'activité industrieuse des habitants. Partout où le calcaire reparaît à côté du granit, du gneiss et du schiste, les populations en ont profité pour la culture.

Partout où le sol a pu être amendé par le chaulage, elles l'ont heureusement modifié. Telle contrée qui paraissait vouée à l'inculture, figure aujourd'hui parmi les plus prospères. Comment n'en être pas frappé en parcourant le canton de Mazamet, dans l'arrondissement de Castres ? Mazamet ne doit pas seulement à l'industrie la richesse qu'il a su conquérir en dépit des obstacles naturels, il présente une magnifique vallée couverte de prairies et de champs cultivés. L'agriculture et l'élevage y ont été portés à un degré remarquable d'avancement, et ce n'est pas sans un légitime orgueil qu'on nous y fait remarquer que, depuis l'institution des primes d'honneur, la grande prime n'ayant été décernée que trois fois dans le Tarn, elle l'avait été deux fois au canton de Mazamet.

La vigne, dont la liberté des cultures et l'intérêt bien entendu des populations devaient développer l'extension dans la plaine et sur les coteaux qui s'y prêtent par leur sol et leur exposition, constitue aujourd'hui une des richesses principales du Tarn. Il se fait un commerce considérable de vins ordinaires. Il s'y joint la production de plusieurs sortes de vins recherchés qui, sans avoir la réputation des grands crus, sont estimés comme vins de table dans une certaine étendue de pays. Ce n'est toutefois qu'exceptionnellement que la population des vignerons se détache dans le Tarn de celle des laboureurs. La spécialité des cultures ne forme qu'une petite minorité, et il est rare qu'un même domaine n'en renferme pas de diverses sortes.

Ce qu'on peut dire, c'est qu'elles sont plus ou moins représentées par les divers arrondissements. Celui de Gaillac est le mieux partagé pour la vigne, répandue d'ailleurs dans les autres à inégal degré. Avant le phylloxera, les vignes rouges y donnaient 20 à 25 hectolitres en moyenne par hectare, les vignes blanches de 25 à 30. Les prix se maintenaient élevés. Aussi les pertes ont-elles été grandes, et elles l'eussent été plus encore sans la variété des productions. Ailleurs, les souffrances causées par la crise agricole se sont portées sur d'autres branches. Albi et Lavaur, qui produisent surtout le blé, ont fait entendre leurs doléances, quand il est devenu peu rémunérateur. Les inégalités du rendement pour les céréales et d'autres productions sont d'ailleurs poussées très loin dans le département du Tarn. Pour le froment, telle localité donne 25 hectolitres, telle autre 8 seulement. La moyenne par hectare est de 14 hectolitres 75 d'après la statistique générale de 1882, sur une surface de 100,891 hectares cultivés en blé. Le maïs et le seigle offrent les mêmes variations ; on va pour le foin de 35 quintaux métriques à 100 ; des écarts analogues se retrouvent pour la pomme de terre, dont le paysan a d'ailleurs fait abus, au risque d'épuiser le sol. Jusqu'à quel point peuvent-ils faire autrement et mieux, il serait du reste difficile de le décider. On doit remarquer, en outre, que, ces inégalités portant dans une même région sur des cultures différentes, il s'établit une sorte de compensation entre le déficit des unes et l'excédent des autres et de moyenne dans les revenus et le bien-être, qui suffit aux besoins généralement modérés de cette population rurale, en majeure partie composée de petits propriétaires et de métayers. La plupart des produits sont consommés dans le pays même, quoiqu'ils laissent en général une marge pour l'exportation. Le bétail que le Tarn nourrit dans ses pâturages, figure pour l'espèce bovine dans des proportions autrefois inconnues et présente un chiffre approximatif de

90,000 têtes. Les cultivateurs de la vallée de l'Agoût engraissent des bœufs et des moutons qui sont exportés dans les Pyrénées. Une des dernières statistisques évalue le chiffre des moutons à 455,000, mais leur nombre a diminué par les raisons générales qui l'ont fait décroître partout. Le montagnard joint à l'élevage quelques industries accessoires comme la fabrication des fromages, faits avec le lait des brebis qu'il nourrit à peu de frais et qu'il exploite avec profit. Il y joint, en outre, les travaux d'industrie dont la matière est contenue dans les flancs de la montagne, les mines de fer, le manganèse, l'alun, les tourmalines, les grenats, des marbres aux couleurs variées, la pierre à chaux, dont profite l'agriculture; enfin, la houille, largement exploitée dans le bassin houiller de Carmaux. Cet ensemble de richesses, si incomplète qu'en soit l'énumération, suffit à donner une idée générale des ressources de ces populations, dont il nous restera à montrer plus en détail la condition économique en ce qui concerne les propriétaires, les fermiers et les métayers, les ouvriers ruraux, après que nous aurons présenté quelques observations sur leur état intellectuel et moral.

II

Les populations agricoles du Tarn dans le présent. — État intellectuel et moral. — La famille rurale. — Les communautés de métayers dans la Montagne-Noire.

D'une intelligence non moins ouverte que les autres populations méridionales, les paysans de la plupart des communes du Tarn ont gardé quelque chose de plus arriéré dans leurs habitudes d'esprit, qui se manifeste par des superstitions plus enracinées, et aussi par une disposition plus réfractaire à se plier à des usages que presque tous les habitants de nos campagnes ont fini par adopter par suite des progrès de l'instruction. Religieuses ou incroyantes,

les populations rurales du Tarn ont conservé, pour des causes dont il est possible de se rendre compte, une part exorbitante de cette foi dans un grossier surnaturel, qui attribue à de vulgaires imposteurs une puissance merveilleuse sur les forces de la nature et sur les êtres animés, puissance malfaisante, mais qui a le don de réparer le mal qu'elle fait, qui rend les hommes et les animaux malades, et qui les guérit, même à distance, qui supprime le lait des vaches et qui le leur rend, qui commande aux loups et aux renards, qui agit par le regard, par de mystérieuses paroles, ou tantôt à l'aide de plantes douées de vertus secrètes, tantôt par d'autres remèdes ridicules. Le paysan du Tarn ajoute à ces superstitions, qu'il exagère relativement aux populations voisines, d'autres superstitions d'un caractère tout local. J'en rappelle quelques-unes, sans en épuiser la liste ; elles achèvent de montrer que ces superstitions que l'on croit reléguées dans le passé, subsistent pour une part beaucoup plus grande qu'on ne se l'imagine au fond de nos campagnes. On s'étonne de la promptitude avec laquelle les gens de la campagne se débarrassent de leurs morts. C'est à peine s'ils laissent s'écouler le temps légal entre la mort et l'inhumation. La cause en est que la présence d'un mort dans une maison provoque en quelque sorte ceux qui sont décédés depuis longtemps à venir tourmenter les vivants qui n'ont pas assez prié ou fait prier pour le repos de leurs âmes. Il est vrai qu'à ces craintes superstitieuses se mêle et quelquefois se substitue un calcul chez les plus intéressés ou les plus pauvres. La présence d'un mort interrompt le travail, attire les voisins qui viennent offrir leur aide, oblige à des dépenses. On assure que les progrès de l'instruction auront raison de ces superstitions absurdes, alors même qu'elles ne sont pas dangereuses, ce qu'elles sont plus d'une fois encore. Nul doute que l'instruction ne les diminue. Ira-t-elle jusqu'à les détruire ? Quant aux usages que les populations des autres

campagnes ont plus ou moins adoptés, mais que celles du Tarn se refusent à mettre en pratique, il faut citer le système décimal, qui fait à peine concurrence aux vieilles monnaies et aux anciennes mesures. Le paysan fait ses comptes de vive voix par louis de 24 francs, pistoles de 6 francs, écus de 3 francs. L'hectare est inconnu comme mesure agraire, et les mesures varient d'une paroisse à une autre. A quelles causes tiennent d'une part ces excès de crédulité et de l'autre cette persistance dans de vieux usages peu propres à faciliter les transactions par une commune entente? On explique non sans apparence de raison cet état arriéré par l'emploi exclusif ou peu s'en faut jusqu'à présent du patois, qui, pour n'être pas sans grâce, dit-on, n'en a pas moins contribué plus que tout le reste à l'isolement moral de ces populations agricoles. Non seulement elles ne parlent pas le français, mais très souvent elles ne le comprennent pas. Les idées se sont restreintes et localisées comme l'idiôme dont le paysan se sert. Bien des nuances morales lui échappent, et quelques-uns des termes destinés à exprimer des sentiments que nous regardons comme essentiels dans notre état social, manquent à leur langage. Ainsi, le mot *respect* n'y a pas d'analogue, et si l'on en veut chercher un, on ne trouve que le mot de *crainte*, qui n'exprime qu'un des côtés de l'idée du respect et non pas toujours le plus élevé et le plus désintéressé. On dit à l'enfant de *craindre* son père, comme on le lui dit des autorités qu'il est accoutumé à redouter, et il est vrai d'ajouter que l'extrême sévérité paternelle qui règne encore très souvent dans la famille rurale, ne paraît pas faite pour modifier la langue et pour y introduire certaines nuances délicates de tendresse et de douceur, dont on regrette l'absence.

L'instruction primaire avait beaucoup à faire pour élever ces populations au commun niveau. Elle conquiert les jeunes, mais, les ouvriers ruraux qui ont dépassé l'âge de

trente ans ne savent pour la plupart ni lire ni écrire. L'arithmétique la plus élémentaire est étrangère aux paysans, qui s'en tirent pourtant assez bien, et font de tête des calculs souvent compliqués. « Leur mémoire est leur seul registre », nous disait un des propriétaires du pays. J'ajoute que le registre garde d'autant plus fidèlement ce qu'on lui confie, que le paysan n'y inscrit que ce qui l'intéresse personnellement et que le nombre de ses idées ne l'expose pas à les confondre les unes avec les autres.

En fait d'instruction agricole, il n'y a guère eu jusqu'à ces derniers temps que les leçons de l'exemple qui ont d'ailleurs amené des résultats heureux, quoique insuffisants, pour l'outillage agricole, les procédés de culture, la multiplication et le croisement des races d'animaux; ce dernier progrès était précieux pour un pays où l'élève du bétail occupe une grande place dans la montagne. L'enseignement commence à s'y joindre sous différentes formes : telles sont deux ou trois conférences données par le professseur départemental, les primes d'encouragement distribuées tous les ans par le Comice agricole d'Albi aux propriétés les mieux cultivées, aux greffeurs les plus habiles, aux éleveurs des plus beaux produits, et, dans quelques centres viticoles, un champ d'expérimentation, petite école de viticulture où sont essayés les meilleurs cépages américains. Il existe aussi dans le Tarn deux fermes écoles, l'une dans l'arrondissement d'Albi, l'autre dans l'arrondissement de Castres. Les syndicats agricoles qui commencent à s'établir dans le Tarn contribuent aussi à l'éducation pratique des petits cultivateurs en mettant à leur disposition quelques-uns des procédés les plus perfectionnés de l'agriculture.

Si l'état intellectuel laisse à désirer, l'état moral ne paraît pas au-dessous de celui des populations voisines, et, mêlé de mal comme partout, il laisse paraître aussi des qualités dignes de remarque. Toutes les fois que la gêne extrême, qui pousse certaines catégories d'individus dans la mendi-

cité n'a pas abaissé les caractères, ils ne manquent ni de fierté ni d'énergie, et les mœurs simples et fortes du pays se sont maintenues dans la majorité de ces populations, qui acceptent la loi du travail sans murmure et sans révolte dans des conditions parfois assez pénibles pour qu'on leur en fasse un mérite. Il n'y a pas à les louer de leur tempérance, vertu commune aux populations du midi, ni à leur faire un reproche exceptionnel d'y manquer parfois depuis que la rareté du vin a rejeté vers les boissons alcooliques ceux en petit nombre qui ne se sont pas contentés de l'eau claire ou des boissons aigres ou fades par lesquelles on cherche à suppléer à l'usage du vin. On est obligé de constater encore une fois que, si la vigne ne tendait pas à se reconstituer, une déplorable révolution morale s'opérerait presque sans qu'on s'en doutât, dans nos départements du midi. Les cartes qui figurent et mesurent l'intempérance auraient eu à se charger de couleurs accusatrices dans des contrées entières qui en étaient indemnes depuis longtemps.

En attendant, le Tarn a vu le mal s'étendre, et une quantité de cabarets s'ouvrir, jusque dans les hameaux, où ils provoquent à des habitudes qui naissent avec les occasions qui leur sont offertes. La santé et la raison souffrent de l'usage de ces liqueurs presque toujours sophistiquées. La vie de famille subit une concurrence à laquelle des boissons consommées en commun ne l'exposaient pas naguère. On se rattrape de l'abstinence à laquelle on se condamne dans la table commune en fréquentant les cafés les dimanches et les fêtes. Le changement est un peu moins remarqué dans la montagne, parce que le mal n'y était point tout à fait inconnu, et qu'à défaut du vin, qui y manque le plus souvent, l'eau-de-vie, sous forme d'alcool de grains, avait pénétré dans l'usage des journaliers.

Mais dans la montagne même, ajoutons que le mal est bien loin d'avoir en étendue et en intensité les mêmes

développements que dans les villes, d'où est venu le mauvais exemple, au moins de nos jours, car l'ivrognerie autrefois n'était pas étrangère aux campagnes, et on pouvait inscrire la diminution qui s'en était faite au nombre des progrès de la classe rurale.

Les réponses contradictoires qui m'ont été adressées sur l'état du sentiment religieux dans la classe rurale attestent qu'elle est partagée jusqu'à un certain point, comme presque partout, par deux courants en sens contraire, et aussi qu'il existe à cet égard des différences sensibles selon les localités. En général la montagne est plus conservatrice des traditions que la plaine, et il est rare que, dans la plaine même, la proximité des villes n'exerce une influence délétère au point de vue des croyances et des pratiques. Pourtant la majorité reste attachée à la religion traditionnelle, et, dans la plupart des communes, l'affluence est grande, le dimanche et les jours de fête, tant dans les églises catholiques que dans les temples protestants. Un fond d'honnêteté, qui ne résiste pas toujours aux tentations dans les petites choses, mais qui préside aux transactions importantes, persiste dans ces populations, chez qui beaucoup de contrats sont faits de gré à gré sans aucun écrit, et sans que la mauvaise foi et l'esprit de chicane en compromettent la loyale exécution. Je parle toujours de la grande majorité en louant la probité de ces populations. Car on se plaint, mais n'est-ce pas une plainte commune à trop de contrées en France, que le maraudage ait pris des proportions tout à fait préjudiciables à l'agriculture, et on ne se plaint pas moins que la surveillance des gardes-champêtres et des gendarmes soit trop souvent illusoire. Il y a d'ailleurs peu de crimes. Il y a cinquante ans, ceux contre les personnes l'emportaient, plus souvent provoqués par la violence que prémédités par la cupidité. C'est ce qui arrive encore aujourd'hui, mais un certain accroissement d'attentats contre la propriété s'est produit sans atteindre à la moyenne.

Quant à ce qu'on désigne plus spécialement sous le nom de mœurs, les chutes ne sont pas extraordinairement nombreuses. Mais les défaillances et les désordres qu'entraînent les passions de la jeunesse et l'affaiblissement du sentiment moral sont malheureusement, assure-t-on, plus acceptées qu'autrefois par l'opinion publique. Les fautes rougissent moins d'elles-mêmes ; la jeune fille, qui, naguère restait chez elle, se cachant, et élevant son enfant dans l'ombre, craint beaucoup moins aujourd'hui de se montrer. Cela s'observe surtout aux environs des villes industrielles. Dans la plupart des cas, ainsi que nous l'avons constaté habituellement dans les campagnes, le mariage prévient le scandale, et il est rare que la femme mariée n'ait pas une conduite régulière et ne montre pas les qualités d'ordre et d'économie qui font un bon intérieur. Elle reste d'ailleurs aujourd'hui encore, dans la famille rurale, marquée d'un sceau d'infériorité qu'atteste dans le ménage plus d'un signe visible. Elle ne s'asseoit pas à table, sinon dans les grandes fermes où on se relâche des vieilles coutumes. Si elle ne se tient pas debout, elle mange assise sur un escabeau. Esclave de son mari, elle n'a que trop de penchant à se rendre l'esclave volontaire de ses enfants. Le chef unique, le maître auquel obéissent femme et enfants, c'est le père, qui n'a rien perdu de son autorité, plus d'une fois compromise ailleurs, même dans les campagnes. C'est surtout dans la région montagneuse que ces traits de mœurs paraissent s'accuser davantage. Lorsque les enfants devenus hommes restent au foyer, même s'ils sont mariés, la tutelle ne cesse pas. L'habitude du commandement impérieux subsiste.

Tenus peu au courant des affaires, rarement associés à l'entreprise, les enfants sont maintenus dans une extrême dépendance. Cependant le père s'appuye parfois sur le concours de l'un d'entre eux pour la direction de la ferme. La tendance du père de famille est de faire fléchir en faveur

de ceux qui jouent ce rôle les dispositions égalitaires du code civil en matière de succession. Il y échappe le plus possible, par des dons dissimulés, des estimations exagérées d'immeubles, et par tous les autres moyens d'éluder la loi. C'est une cause de brouille parmi les parents et même une source de procès.

La famille se disperse, les enfants abandonnent le foyer domestique, telle est la plainte qu'on entend retentir, et que semble justifier particulièrement pour le Tarn une émigration nombreuse vers les villes. On en accuse les défaillances du sentiment filial, l'influence des causes dissolvantes venues du dehors, qui tiennent à l'ordre moral comme à l'ordre matériel, et on fait surtout le procès aux effets de la loi d'égal partage dans les successions. Il y a dans ces explications une part de vérité qu'on ne peut contester en présence des témoignages qui la confirment dans le Tarn même, mais à ces causes il s'en joint d'autres dans le même département, qui ne sauraient être exposées aux mêmes reproches. Le pouvoir paternel qu'on glorifie avec raison, n'est pas sans excès et présente ce qu'il est permis de traiter d'abus, si l'on songe à la manière dont, dans certaines familles rurales, il traite en mineurs les enfants, même arrivés à l'âge mûr, ne voyant en eux que de simples auxiliaires du travail, à qui aucun compte n'est dû, qui n'ont rien à eux, et ne prélèvent pour leur part que la nourriture, le logement, le vêtement, ce qui est strictement nécessaire. On peut admirer cette abnégation et ce dévouement qui font d'une famille un tout homogène, mais il est difficile que cette situation se maintienne sans quelque protestation.

Ce travail sans indépendance, cette obéissance passive, cette impossibilité de disposer de la moindre somme d'argent, même de la gagner par un salaire proportionné aux efforts, ce n'est pas là une condition qui puisse être légitimement et toujours imposée à des adultes. Il semble à peu

près inévitable que des natures trop comprimées s'échappent en quelque sorte et cherchent une issue au dehors, cédant à des sollicitations autrefois inconnues qu'entraîne de nos jours le nombre nouveau des débouchés et l'extrême facilité des communications.

Au reste, les observations qui précèdent s'appliquent encore plus à la montagne qu'à la plaine, et, dans la montagne même, à une catégorie spéciale de cultivateurs qui mérite qu'on s'y arrête particulièrement : nous voulons parler des communautés de métayers qui se trouvent dans la montagne : véritable type de l'organisation de la famille et du travail.

Ces communautés rappellent les associations agricoles analogues du Moyen-âge et de l'ancienne société, dont d'autres pays nous présentent également l'existence. Ce sont des agglomérations de familles travaillant sur un même domaine, ou plutôt c'est la même famille avec ses rejetons aux divers degrés de descendance, accrue successivement par les mariages et par les enfants qui en naissent. On voit ainsi jusqu'à quatre ménages groupés sous un seul chef, le grand-père et le père, ou l'aîné des survivants. Lorsqu'ils sont devenus trop nombreux pour les besoins de l'exploitation, ils essaiment, et, s'il n'y a pas de cause particulière de dispersion définitive, ils vont fonder de nouveaux groupes sur le même modèle. On reconnaît là le type de la famille-souche si curieusement analysé par le Play, qui en a montré les avantages sans en marquer peut-être suffisamment certaines lacunes et imperfections. Quoique étant soumises au propriétaire du domaine, ces communautés ont une certaine indépendance que leur assurent leur importance numérique et la gestion exercée avec fermeté et sagesse par un seul chef. Les métairies exploitées par les communautés de métayers ont au moins dix à douze hectares ; c'est ce que, dans le langage du pays, on appelle un *labourage*. Mais cette partie arable est loin de représenter

habituellement toute l'étendue de l'exploitation. Il s'y ajoute une quantité considérable de landes qui porte assez souvent le domaine à trente ou quarante hectares, quelquefois même à cinquante : ce qui suffit à employer une quinzaine de personnes.

On conçoit que des associations montées sur ce pied, ayant un espace assez grand pour se développer, un champ de production entre les mains, qui comprend tous les éléments de l'existence, bétail et plantes alimentaires, puissent durer en se suffisant par un travail soutenu. Rien là qui ressemble à une association fondée sur un contrat susceptible d'entraîner des difficultés et par suite la dissolution. Nulle prétention d'établir un règlement d'intérêt et une répartition des produits de l'entreprise au prorata de l'apport de chacun. Seuls les serviteurs employés par les métayers ont des gages et des rétributions pouvant varier selon la nature et l'étendue des services. Les métayers forment entre eux une véritable communauté d'égaux sous la direction d'un chef. La rétribution se réduit pour chacun à la nourriture, au logement, au vêtement prélevé sur la toison des troupeaux, aux satisfactions les plus strictes des nécessités de la vie. Tout achat, toute vente se fait par le chef seul, et en son nom. Il ne doit de compte à personne. La séparation ou la succession l'obligent à régler les parts de ceux qui s'en vont ou de ceux qui héritent. La vie pastorale a pu seule permettre la réalisation d'un pareil type qui ne se peut ni imiter ni transplanter. On sent ce qui manque à ces communautés, en mouvement et en progrès, mais elles ne méritent pas moins qu'on parle d'elles avec une juste considération. Le travail et la paix y règnent. Les mœurs y sont régulières et graves. Chacun s'y contente de son lot ; du moins il en a été longtemps ainsi et plusieurs de ces communautés offrent encore le même spectacle. Au point de vue économique, si le travail ne trouve pas de cause qui le stimule dans une rémunération individuelle

proportionnelle aux efforts, il trouve ailleurs un certain aiguillon. Chacun est intéressé par le produit total qui se partage entre un petit nombre de personnes à faire de son mieux et à veiller à ce que son voisin en fasse autant. On économise beaucoup de frais généraux pour la nourriture, le logement, le chauffage, etc. La fortune, on n'y arrive guère, mais on n'y songe pas; le plus haut degré d'ambition est l'aisance, et il n'est pas à craindre qu'elle se dissipe par le vice et le désordre. L'inconduite hante rarement les humbles foyers de la *Montagne-Noire*. On y est porté au mariage et on n'en est pas éloigné par la question d'argent, par les difficultés de vivre pour un jeune ménage. On ne craint pas, on désire la venue de nombreux enfants; c'est une perspective d'aisance dans les familles de métayers. Le fils d'un métayer, libre ou revenu du service militaire, trouve toujours une cousine, une parente, une voisine prête à l'accepter pour époux dans les simples conditions où il se présente, c'est-à-dire n'ayant comme elle-même que ses bras et sa bonne volonté pour entrer en ménage. La stabilité de l'exploitation maintient cette tradition. Les domaines de montagne, en effet, ne se morcellent pas et se conservent compacts. Quoique l'engagement avec le propriétaire soit réputé ne devoir durer qu'un an, les métayers passent de longues années, plusieurs générations même, sur le même bien. Les relations entre eux et le propriétaire ont conservé un caractère marqué de cordialité et de bon vouloir réciproque. Elles sont excellentes surtout dans les gros domaines appartenant depuis longtemps à la même famille, où les maîtres soucieux du soin de leurs métayers n'ont pas modifié les conditions primitives et ne se refusent pas à exécuter les travaux d'amélioration.

On ne saurait prévoir la fin prochaine de ces communautés de métayers maintenues par la force de la tradition, comme par leurs réels avantages, et susceptibles de se

plier aux progrès agricoles, sous la direction de propriétaires suffisamment riches et intelligents, mais il n'est guère douteux qu'elles ne décroissent en nombre. On voit déjà que plusieurs d'entre elles renferment des germes de dissolution. De l'aveu même de leurs apologistes, plus d'une a subi des altérations sensibles. On signale les métairies dont les maîtres, de fortune récente, jaloux du moindre bien-être qu'ils surprennent chez leurs serviteurs, ne songent qu'à accroître la somme de leurs profits. On doit reconnaître que les chemins de fer ont contribué à cette altération, ainsi que le développement des travaux agricoles et des salaires élevés dans les pays voisins. Le changement remonte, dit-on, à la création du chemin de fer du Midi et à l'accroissement extraordinaire de la vigne dans le Bas-Languedoc. Puis est venu le tour de l'instruction. Les fils ont pris l'habitude de noter les prix d'achat et de vente, de se rendre compte des affaires, de vérifier la part qui revenait à chacun. L'aîné qui travaillait pour ses frères cadets, a jugé qu'il n'amassait pas pour ses propres enfants ; les cadets grandis se sont aperçus qu'ils travaillaient pour les enfants de l'aîné et trop peu pour eux-mêmes. De là des discussions et des causes de séparation. Véritable crise intérieure qui accompagne tous les changements d'état et qui, dans de modestes agglomérations comme perdues au sein de montagnes ignorées, précède aussi bien que dans la grande société, les transformations économiques et morales.

III

Condition matérielle des populations agricoles du Tarn. — La classe des propriétaires et celle des métayers.

L'idée générale que nous avons donnée des diverses régions du Tarn, en jetant un coup d'œil sur ses anciens diocèses, transformés aujourd'hui en arrondissements, n'est

pas démentie par leur état actuel dans ses lignes essentielles, malgré les acquisitions nouvelles de l'agriculture et les modifications souvent profondes, introduites dans la condition des habitants. Les inégalités extrêmes que nous signalions dans la fécondité du sol, expliquent que la valeur des terres y varie à un haut degré, et qu'elle vaille ici de 300 à 500 fr. l'hectare et même moins, ailleurs 4,000 à 5,000 et même 10,000 ou 12,000 en certains cas, particulièrement au fond des vallées. La baisse s'est fait sentir dans les dernières années. Elle a été souvent d'un tiers, quelquefois même de moitié, et elle a atteint comme presque partout, plus particulièrement les domaines étendus. La petite propriété s'en est mieux tirée, sauf dans les cas, malheureusement assez fréquents, où elle s'était endettée pour avoir voulu s'arrondir à tout prix ou garder la terre reçue par héritage en se grevant de ruineux intérêts à payer aux cohéritiers.

La dénomination de grande, de moyenne et de petite propriété, ne s'entend pas de la même manière dans la montagne et dans la plaine. En plaine, une centaine d'hectares constitue un grand domaine, dans la montagne il en faut le double ou le triple; en plaine, 20 hectares suffisent pour former une propriété moyenne, dans la montagne, ce nom ne s'applique qu'aux domaines de 50 à 70 hectares. La moyenne propriété occupe la plus grande place dans le Tarn, pour le nombre des hectares, tandis que les petits propriétaires sont de beaucoup les plus nombreux, sans qu'on se plaigne pourtant en général de l'excès du morcellement, qui n'affecte que quelques fractions du territoire. La petite propriété se développe surtout dans les cantons industriels, comme Mazamet, où les économies faites sur les profits et les salaires se convertissent volontiers en achats de terres. A cette cause d'extension de la petite propriété se sont joints, en plusieurs localités, le partage des *vacants* (biens communaux) et la vente au

détail de quelques grands domaines, que leurs propriétaires ont trouvé avantage à dépecer en vue de la facilité et du bon prix de la vente.

J'ai indiqué l'importance de la propriété moyenne. Veut-on se rendre compte de ce qu'est une de ces exploitations moyennes dans le Tarn et de ce qu'elle peut représenter pour le paysan, cultivateur, propriétaire ou métayer, en avoir et en aisance ? Ici, encore, ce qu'on nous montre sous le nom d'exploitation moyenne, variera sensiblement dans la plaine et dans la montagne. La proportion est différente particulièrement pour le bétail. Elle est moindre pour la plaine où la possession de six bœufs, d'une paire de mules et d'un petit troupeau, acheté et revendu dans le cours de l'année, composent d'ordinaire ce qu'on appelle le cheptel vivant. Dans la montagne, l'exploitation moyenne comprendra le double au moins de bêtes bovines et un troupeau de 180 à 200 têtes. Supériorité numérique qui s'explique naturellement par la prédominance en montagne de la culture pastorale. Dans la montagne et dans la plaine, l'élevage des porcs constitue un des revenus principaux de ces exploitations, sans qu'on puisse assigner des différences aussi considérables. Quant à la tenue de ces exploitations, elle est supérieure dans la plaine, quoique fort inégale. On rencontre aussi d'excellentes fermes dans la montagne, mais en moins grand nombre, et celles qui sont défectueuses le sont quelquefois à un point extrême. En ce cas, elles réunissent toutes les imperfections au point de vue de la propreté et tous les inconvénients sous le rapport de l'hygiène, que nous n'avons eu que trop souvent l'occasion de décrire pour les établissements placés dans des conditions analogues.

Quant au régime d'amodiation en vigueur, il y a peu de départements qui montrent le fermage à rente fixe en une telle minorité. A peine compte-t-on cinq ou six fermes dans l'arrondissement de Gaillac. Albi et les autres arron-

dissements en présentent également fort peu. Les propriétaires recouraient assez souvent à l'exploitation par l'intermédiaire de maîtres-valets. Ce procédé, commode, il est vrai, mais coûteux, est depuis quelques années en décadence. Les circonstances critiques de l'agriculture ont contribué à en éloigner et à ramener un bon nombre de propriétaires à s'occuper de leurs terres, en s'aidant du métayage, qui est, de longue date, le mode le plus usité : Il offre dans le Tarn les qualités que nous lui avons reconnues et les défauts dont il se dépouille difficilement, et qu'on ne peut arriver à corriger que par l'intervention directe du propriétaire, agissant de sa personne et par ses capitaux. Pour que ce mode reçoive les perfectionnements dont il est susceptible, et dont témoignent quelques-unes de nos provinces du Centre et surtout de l'Ouest, il faut un personnel attaché au sol. Il est malheureusement devenu dans cette partie du Midi d'une mobilité extrême. On n'en saurait juger par l'exemple de stabilité, sur lequel j'ai appelé précédemment l'attention, de ces communautés de familles de métayers, vivant dans la Montagne-Noire ; c'est là, comme on a vu, une exception. Ailleurs, le métayage présente, du moins trop souvent, ce spectacle singulier d'hommes qui deviennent tour à tour fermiers ou maîtres-valets, après avoir été métayers, sauf à retourner à leur ancien état, mais en s'attachant à d'autres propriétaires. Le métayer, dans de telles conditions, risque de n'être plus qu'une sorte de travailleur à l'année, sans lien moral avec les propriétaires, sans intérêt sérieux et suivi porté au perfectionnement du domaine. Ce régime d'amodiation se dénature en quelque sorte lorsqu'il s'éloigne de ses conditions de tradition et de fixité, pour passer à l'état nomade. Toutes les propriétés n'en sont pas, sans doute, à ce degré d'instabilité, mais elle devient de plus en plus commune, et ce n'est pas sans raison qu'on s'accorde à en signaler la réalité et à en regretter les conséquences.

Quant aux baux à métairie, je n'en rappellerai pas toutes les clauses en détail. Elles paraîtraient semblables à celles de la plupart des pays de métayage, si l'on n'y trouvait mêlées certaines particularités qui méritent d'être relevées. La partie du cheptel que le métayer fournit en outre de son travail, varie assez souvent selon les localités et les cas, ainsi que celle des contributions qu'il doit payer, et dont plus d'une fois le maître consent à s'acquitter en totalité. Le métayer accepte à l'estimation le cheptel qu'il s'engage à rendre « de même nature et de valeur égale » à sa sortie, ainsi que l'outillage. Cette évaluation est faite ici par des experts paysans. On les trouve généralement fort habiles dans ces sortes d'estimations, quoique la plupart, parmi les anciens du pays, ne sachent ni lire ni écrire, ne parlant d'ailleurs que patois. On cite tels d'entre ces experts qui peuvent, après dix ans écoulés, détailler avec une étonnante sûreté de mémoire les expertises qu'ils ont faites. Parmi les particularités des usages établis, se placent celles qui concernent le partage. Celui qui se fait par moitié est loin de s'appliquer à tous les produits et de se faire partout dans la même proportion. Ainsi les céréales sont partagées avec le propriétaire pour un tiers dans la plaine et par moitié dans la montagne. Le produit des bestiaux est partagé par moitié. Les vignes ordinairement restent en dehors du bail, ainsi que les bois, et sont exploités par le propriétaire lui-même. Les semences, les dépenses pour l'élevage sont fournies ou payées par moitié. Le prix des amendements se partage par portions inégales, le propriétaire payant la plus forte part, les deux tiers ordinairement des porcs et une partie de la basse-cour sont partagés par moitié, sauf la redevance en œufs et volailles due au propriétaire. Maître et métayer peuvent prendre en légumes verts, mais non en légumes secs, ce dont ils ont besoin pour leur consommation. Le métayer a de plus, en toute jouissance, un jardin potager et parfois un lopin de

vigne. On remarque, — et les propriétaires ne manquent pas de s'en plaindre — que le partage de certains produits, la pomme de terre par exemple, se fait généralement au préjudice du maître. Mais, outre la part plus grande que le métayer est porté à s'attribuer, celle qui est consentie par de libres arrangements, tend plutôt à augmenter ; cette tendance n'est pas d'ailleurs seulement propre à ce département, et elle se rattache à la tendance plus générale qui accroît la part du travail relativement au capital.

On s'accorde au reste à reconnaître que, malgré ses défauts, le métayage a aidé à réaliser de sérieux perfectionnements dans la culture. Parmi les causes qui empêchent un progrès plus complet et plus rapide, on place la durée très courte des engagements, bien qu'ils se renouvellent souvent par tacite reconduction. Un mouvement semblait se prononcer en ce sens. Il a été contrarié par les circonstances peu favorables qui ont détourné à la fois les propriétaires et les fermiers de prendre de longs engagements. Aujourd'hui les conventions en usage ne font guère que reproduire les vieux usages locaux : on n'y a guère introduit de clauses nouvelles ; on n'en a effacé que les conventions qui ne pouvaient plus avoir d'application, comme celle qu'on trouve dans les baux qui ne remontent guère qu'à une quarantaine d'années, à savoir l'obligation pour le métayer de fournir au propriétaire, à époques fixes, un char attelé de deux vaches et bien garni de paille fraîche, afin de permettre audit propriétaire de se rendre en son domaine.

Nous nous sommes proposé de rechercher le degré d'aisance moyenne d'une famille rurale appartenant à la classe des métayers ou des maîtres valets qui tiennent encore une certaine place dans l'exploitation des domaines. Le comice agricole de Castres a bien voulu nous fournir les éléments de cette recherche. Il en résulte que ces familles ne réussissent guère qu'à vivre, sans éprouver il est vrai, de ces cruelles

privations, qui constituent à proprement parler la misère, mais aussi sans laisser habituellement un excédent et sans permettre cette vie facile qui constitue un véritable bien-être. Ainsi une famille de maître-valet vivant sur une exploitation moyenne, et composée de l'homme, de la femme, de deux fils et d'une fille, reçoit 20 hectolitres de blé, 23 de maïs, et de 300 à 400 fr. pour gages. Qu'on ajoute 150 fr. pour l'huile à brûler, à manger, et quelques menues dépenses, et six ou huit hectolitres de vin, enfin un jardin potager. Cet ensemble représente environ 2,000 francs qui se trouvent compensés par les dépenses, de manière à laisser peu ou point de marge aux économies, dans la majorité des cas. Pour une famille de métayers, composée du même nombre de personnes, le budget est plus difficile à établir, parce que la récolte est aléatoire, mais les charges subsistent les mêmes. Il y a toutefois cette circonstance favorable que les enfants sont employés de bonne heure à des tâches utiles. Ce qui rend la situation difficile, c'est quand il a fallu recourir toute l'année à la main d'œuvre étrangère. En évaluant en argent les recettes probables, on oscille pour une famille entre 2,000 et 2,500 francs, un peu supérieure à celle d'un maître-valet ; mais sur ce chiffre total il faut déduire les sommes nécessaires pour parer aux mauvaises années, aux grêles, aux épidémies, aux secours qu'exigent de vieux parents ou de très jeunes enfants. C'est ce qui fait que plus d'un métayer a abandonné le partage à mi-fruits pour rechercher la situation de maître-valet qui lui assure un revenu plus fixe. Pourtant il est ramené plus d'une fois à son ancienne position, parce qu'il y trouve plus d'indépendance et d'autres avantages. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas lieu de parler de prospérité pour ce personnel agricole. Et pourtant demandez-lui s'il est malheureux, il répondra ce qui nous a été plus d'une fois répondu à nous-même, qu'il ne l'est pas, excepté dans les années tout à fait critiques, mais seulement qu'il travaille beaucoup

et qu'il lui faut mettre la plus extrême économie. Ce langage tenu par la grande majorité ne signifie qu'une chose, le peu de besoins, l'absence d'exigences et de consommations de luxe et de fantaisie chez tous ceux qui n'ont pas cédé aux séductions nouvelles des cafés et des cabarets. L'habitude leur tient lieu de ce que les hommes placés dans un autre milieu appellent sagesse et vertu, et tant qu'ils peuvent manger à leur faim et subvenir aux nécessités les plus élémentaires, ils ne songent même pas à parler de résignation. Il en est pourtant quelques-uns qui trouvent moyen de réaliser quelques économies, de faire qnelques placements. Ils forment la grande minorité. On peut souhaiter pour cette population de métayers un degré de plus d'aisance et surtout une marge plus grande ouverte à la prévoyance et à l'épargne, sans craindre le reproche de faire appel au développement des appétits et des besoins factices. Ce ne sont pas sans doute les seules populations de métayers auxquelles ces observations s'appliquent, mais le Tarn en présente un exemple frappant. Examinons maintenant la situation des ouvriers ruraux proprement dits.

V

Ouvriers ruraux.

Lorsqu'on s'enquiert auprès des propriétaires du taux des salaires des ouvriers ruraux, ils répondent que ces salaires sont élevés, que la main d'œuvre est chère, qu'elle impose à l'exploitation des charges exorbitantes. On est tenté d'en conclure que la situation des ouvriers agricoles du Tarn est aisée, et que si leur budget de recettes ne s'équilibre pas avec leurs dépenses, on doit mettre le déficit au compte de leur imprévoyance et des consommations blâmables auxquelles ils se laissent aller. Or, cette dernière conclusion n'est vraie que pour une minorité. Nous avons acquis la preuve qu'une famille rurale ouvrière, même

ayant une conduite régulière, en supposant cette famille composée d'un nombre moyen de personnes que nous indiquerons tout à l'heure, ne peut pas arriver à se suffire sans le travail de la femme et sans quelques tâches supplémentaires, même sous la réserve d'une sévère économie. Cette conclusion s'applique au Tarn rigoureusement et à certaines parties des départements voisins.

Est-ce à dire pourtant que les salaires ne soient pas augmentés? Loin de là, leur accroissement a été sensible.

Aux environs de Mazamet les journaliers gagnent, en été, de 2 fr. 50 à 3 francs, non nourris, en hiver, 1 fr. 75. Les femmes gagnent en hiver 1 franc sans être nourries, et nourries 50 centimes; en été, c'est dans le premier cas 1 fr. 50, et dans le second 75 centimes.

En tout, si l'on évalue les rétributions du travail accompli dans la localité, on trouve que, dans le cas où le travail n'est pas exposé à des chômages exceptionnels, la recette est de 250 fr. pour la femme, tandis que pour l'homme elle dépasse difficilement 400 fr. soit en tout 650 fr. Or, à les supposer seuls ou avec un enfant, on établit que cela ne suffirait pas sans d'autres petits gains, résultant de la vente de légumes, de travaux de couture pour la femme et de diverses industries pour l'homme pendant les mauvais jours. Aussi dans la montagne il joindra fréquemment quelque travail de tissage à la tâche agricole. Mais pour peu que l'année soit mauvaise, que le pain soit cher, et surtout que de nouvelles charges surviennent, la gêne se fait sentir, et c'est alors qu'il deviendra à peu près inévitable ou que la femme s'engage comme nourrice à la ville ou que l'homme aille chercher quelque travail supplémentaire, dans les pays où le travail est plus abondant et la paye plus haute, le Bas-Languedoc par exemple. A ce prix, quelques économies seront possibles, et l'ouvrier rural pourra devenir acquéreur d'une petite maison, de quelque parcelle de champ. C'est en ce qui regarde les charges prove-

nant des enfants, que se manifeste la profonde différence entre la situation des métayers et celle des familles ouvrières rurales. Le métayer est toujours assuré de nourrir l'enfant sur le domaine et de l'y occuper utilement, dès qu'il grandit. Telle n'est pas la condition de l'ouvrier rural. Chaque enfant qui naît ajoute à ses charges quotidiennes, et il n'est sûr jamais de trouver à l'employer d'une manière constante et avantageuse. A ce point de vue, quelles que soient d'ailleurs les différences, la condition de l'ouvrier des campagnes se rapproche de celle de l'ouvrier des villes.

Pour mettre sous les yeux des détails plus précis sur la nature des recettes et des dépenses de la famille ouvrière rurale dans le Tarn, et sur le taux auquel montent ces dépenses et ces recettes, nous nous bornerons à reproduire deux budgets de familles ouvrières. L'un est assez sommaire. Il établit un excédent de recettes, très léger à vrai dire, et suppose une famille assez restreinte et la possession d'un jardin de rapport. Le second est très détaillé et fait ressortir la difficulté que l'ouvrier trouve à vivre, s'il ne trouve des tâches supplémentaires qui poussent son travail au maximum. D'après le premier de ces budgets, en admettant trois mois et quelques jours de chômage pour les dimanches et fêtes et les jours où le mauvais temps empêche tout travail, on compte pour une famille de 4 personnes dont 2 enfants, les recettes et les dépenses suivantes :

RECETTES

145 journées d'homme à 2 fr.	290 fr.	»
115 id. id. à 1 fr. 50.	172	50
145 id. femme à 1 fr. 50.	217	50
115 id. id. à 1 fr.	115	»
Légumes recueillis dans son petit champ ou jardin.	20	»
Lapins vendus ou consommés.	20	»
TOTAL.	835	»

DÉPENSES

Pain	280 fr.
Légumes	50
Salé de Porc.	75
Huile, savon, épicerie.	25
Location	25
Habits, linge.	70
Chaussure.	30
Bois à brûler, marc de vendange	60
Viande de boucherie, lapins.	40
Médecin et pharmacien.	55
Une barrique de vin.	60
Prestation personnelle et mobilier.	6
TOTAL.	776

Voici le second budget, qui s'applique également à une famille de l'arrondissement de Gaillac. Nous le publions avec les notes et commentaires explicatifs, qui sont propres à l'éclaircir. Les résultats qu'il présente, recueillis avec soin, sont au moins approximatifs, car les éléments de la vie ouvrière, même à la campagne, sont trop mobiles et incidentés pour qu'on arrive à une formule exactement rigoureuse.

DÉPENSES.

	Par personne Homme ou femme et par an	Homme et Femme	Enfants âgés de moins de 15 ans	Enfants âgés de plus de 15 ans
Alimentation				
Blé 4 hectolitres 1/2, au prix de 18 fr. l'hectol. (ou leur équivalent en pain de boulanger).	81 f. »		(3)	(4)
Pommes de terre, 2 hectolitres à 4 fr. l'hectol.	8 »			
Haricots, 2 doubles décalitres à 3 fr. l'un.	6 »			
Graisse et salé, 25 kilos à 1 fr. le kilo de Porc.	25 »			
Sel, 1 décalitre	1 50			
Vin (1) 115 litres, à 0 fr. 30 cent. le litre	34 50			
Autres produits ou denrées alimentaires	10 »			
Vêtements	50 »			
Chauffage	20 »			
Eclairage	10 »			
Logement	25 »			
Outillage (Entretien et renouvellement)	9 »			
Imprévu	20 »			
TOTAL	300 »	600 (2)	81 25	

Voir les notes page 458.

(1) Vin. On pourrait se dispenser d'inscrire cet article au chapitre des dépenses. Presque aucun des journaliers ne boit de vin. Ceux qui en récoltent en boivent peu et préfèrent le vendre. Ceux qui n'en récoltent pas n'en achètent pas et se contentent pour boisson d'eau pure ou de piquettes de raisins, de pommes, de poires ou de prunes. Cet article ne figure donc ici qu'à titre de *desideratum*.

(2) Ce chiffre de 600 fr. afférent à la dépense d'un ménage composé seulement d'un homme et d'une femme pourrait être un peu réduit par suite de la communauté de vie. On le maintient cependant comme compensation au prix un peu bas que l'on assigne ici à l'entretien des enfants âgés de moins de quinze ans.

(3) On attribue pour sa dépense, à chaque enfant âgé de moins de quinze ans, une somme de 81 fr. 25, soit 0 fr. 25 par jour. La modicité de ce chiffre s'explique parce qu'il représente une sorte de moyenne et que dès l'âge de treize ans l'enfant commence à rendre de petits services que nous ne portons pas en recette, et à quatorze ans révolus il peut même se louer aux gages de 60 ou 70 fr.

(4) Chaque enfant, garçon ou fille, âgé de plus de quinze ans est censé pouvoir subvenir à tous ses besoins et ne plus être à charge à ses parents, et c'est le cas le plus général. S'il reste au domicile paternel et se fait journalier, son budget de dépense est celui de la première colonne. S'il se loue, ses seules dépenses sont celles relatives au vêtement de 50 fr., et à l'imprévu, 20 fr. En tout 70 fr. Tout le restant de ses gages est bénéfice pour lui.

RECETTES.

HOMME		FEMME		Un homme et une femme	ENFANTS	
					âgés de moins de 15 ans	âgés de plus de 15 ans
148 journées (1) à 1 fr. 50. (du 1er avril au 15 novembre.)	222 f. »	136 journées à 1 fr. . (du 1er avril au 15 novembre.)	136 f. »		(2)	(3)
10 journées de moissons à 3 fr	30 f. »	10 journées de moissons à 3 fr. . .	30 f. »			
97 journées à 1 fr. 25 . . (du 15 novembre au 1er avril).	121 f. 25	84 journées à 0 fr. 75. (du 15 novembre au 1er avril).	63 f. »			
				Homme 373f.25 Femme 229f. »		
255 journées	373 f. 25	230 journées	229f. »	602f.25		

Voir les notes page 460.

(1) Le nombre des journées d'hommes et de femmes, ci-dessus mentionnées, est une moyenne résultant du relevé des jours, durant les sept années 1884-1890. Les travaux des champs réclament un plus grand nombre de bras d'hommes que de femmes. Aussi, le nombre des journées de la femme est-il toujours inférieur à celui des hommes. Son sexe, son âge, son entourage, sont autant de conditions qui, pour la femme, font varier annuellement le nombre des journées de travail dans une proportion qu'il est impossible de préciser.

Dans tout le ressort de la commune de Gaillac, les journées d'hommes et de femmes commencent avec le jour, et finissent à quatre heures du soir. Cet usage local, fort avantageux pour les journaliers, est fort ancien dans le pays.

Les prix indiqués ici sont ceux de Tauziès et des environs. Ils sont établis depuis plusieurs années, une fois pour toutes. Les prix de Gaillac, ville située à six kilomètres de Tauziès, sont variables, débattus, chaque jour, sur un marché de louage, entre le demandeur et l'ouvrier. Ils sont généralement supérieurs à ceux de la campagne de 0 fr. 25 à 0 fr. 50 par jour : En revanche, le journalier de Gaillac a ses journées de travail moins assurées, il en perd un plus grand nombre, et les exigences du marché le forcent à se lever bien plus matin. Depuis l'invasion du phylloxera et autres fléaux de la vigne, le prix des salaires a baissé de près d'un cinquième. Antérieurement, les ouvriers de la campagne, laborieux, sobres, économes, trouvaient moyen, malgré la modicité des salaires, de passer au rang de petits propriétaires. C'est bien plus difficile aujourd'hui.

(2) Enfants âgés de moins de quinze ans.

Au budget des dépenses on a compté pour chacun d'eux la somme de 81 fr. 25 (soit 0 fr. 25 par jour). Où trouver cette somme ? C'est par des privations, par des économies réalisées sur certains articles du budget des dépenses par suite de la vie en commun, par la suppression de quelques autres, celui du vin, par exemple ; c'est en utilisant certains jours de chômage forcé causé par le mauvais temps, journées que nous n'avons pas portées en compte ; en se livrant, la journée finie, après quatre heures du soir, à des travaux supplémentaires, soit pour le compte des propriétaires, soit pour leur propre compte, c'est enfin par les services que l'enfant rend en grandissant que les parents peuvent pourvoir à l'entretien de ces enfants. Ajoutons que presque tous nos journaliers

possèdent quelques lopins de terre et une maisonnette, ce qui les aide puissamment à équilibrer leur budget.

Garçons ou jeunes filles se louent bien rarement avant l'âge de quatorze ans. A quatorze ans, le petit garçon peut se louer comme berger ou petit valet de ferme, aux gages de 60 à 70 fr., et la jeune fille comme bergère, servante ou bonne d'enfants aux gages de 30 à 50 fr.

(3) Enfants âgés de plus de quinze ans.

Dès l'âge de quinze ans, les garçons et les jeunes filles sont généralement aptes à pourvoir à tous leurs besoins, soit qu'ils restent au domicile paternel, soit qu'ils se louent comme domestiques.

Dans le premier cas, ils deviennent journaliers, et leur budget *recette* rentre, selon le sexe, dans la première ou dans la seconde colonne du tableau.

Dans le second cas, il y a lieu d'entrer, pour chacun d'eux, dans quelques détails.

A 15 ans révolus, le jeune homme peut se louer comme valet de ferme aux gages de 80 à 90 fr.

A 16 ans.		aux gages de 100 à 110f.
De 17 à 18 ans.		— de 180 à 200
De 19 et au-dessus.	comme conducteur de bœufs de labour.	— de 200 à 270
	comme appâtureur du conducteur de chevaux.	— de 300 à 320

JEUNES FILLES

A 15 ans révolus, la jeune fille peut gagner comme domestique, à la campagne, ou à la ville.	de 50 à 60f.
De 16 à 17 ans.	de 120 à 130
A 18 ans et au-dessus.	de 200 à 220

BALANCE

Journaliers

	Homme	Femme	Ménage composé d'un homme et d'une femme.
Recette	373 fr. 25	229 fr. »	602 fr. 25
Dépense.	300 »	300 »	600 »
Excédent de recette.	73 fr. 25	Excédent de dépense. (1) 71 fr. »	Excédent de recette. 2 fr. 25

(1) Dans le budget de la femme supposée seule, tel que nous l'établis-

ENFANTS AGÉS DE PLUS DE QUINZE ANS LOUÉS COMME DOMESTIQUES

Garçons

	à 15 ans	à 16 ans	de 17 à 18 ans	19 et au-dessus	
Recette	80 à 90	100 à 110	180 à 200	250 à 270	300 à 320
Dépense.	70	70	70	70	70
Excédent de recette.	10 à 20	30 à 40	110 à 130	180 à 200	230 à 250

Jeunes filles

	âgées de 15 ans	de 16 à 17 ans	de 18 ans et au-dessus
Recette	50 à 60f.	120 à 130f.	200 220 230f.
Dépense.	50 à 60f.	70 »	70
Excédent de recette.	» »	50 à 60f.	130 150 160f.

ENFANTS AGÉS DE MOINS DE QUINZE ANS

Avant 14 ans. Garçons ou jeunes filles ne sont pas loués, restent à la Maison et sont à charge à leurs parents.

A l'âge de 14 ans, les services qu'ils peuvent leur rendre, peuvent être évalués aux 2/3 ou aux 3/4 de leur dépense.

Après 14 ans révolus, de 14 à 15 ans. Loués à la ville ou à la campagne.

	Jeunes garçons		Jeunes filles
Recette	60 à 70f.		30 à 50f.
Dépense.	60 à 70f.		50 à 60f.
Excédent de recette.	» »	Excédent de dépense.	20 à 10f.

---

sons, les ressources de la femme sont insuffisantes. Ce n'est que par des suppressions ou des économies sur divers articles du budget des dépenses que la femme, dans cette situation, peut arriver à « nouer les bouts » comme on dit familièrement.

Termes de comparaison

Un chef de domestiques et de journaliers gagne généralement de 500 à 600 fr. par an.
Sa femme comme chef des journalières de 150 à 200 fr.
} Logement et nourriture en plus.

Uu maître-valet gagne habituellement 500 fr. par an. Il est logé mais n'est pas nourri.

Sa femme n'est pas payée ; et n'est payée que comme journalière, quand on l'occupe.

De la comparaison du budget des dépenses avec celui des recettes, il résulte que le salaire des journaliers répond strictement à leurs besoins les plus impérieux.

Si l'on compare le budget des journaliers avec celui des domestiques, on voit, en outre, que la situation de ces derniers est bien plus avantageuse, bien plus lucrative et leur permet de faire des économies.

La durée de la journée de travail atteste que l'ouvrier rural du Tarn gagne bien ces salaires qui suffisent tout juste, quand ils peuvent y pourvoir, à son existence et à celle de sa famille. Il y a des journées de dix-huit heures pendant la moisson, qui forment l'exception à la vérité, mais les journées de douze et de quatorze heures sont communes. C'est une vieille tradition toutefois dans l'arrondissement de Gaillac, que la journée de travail finisse à quatre heures, après avoir commencé avec le lever du soleil.

La race des travailleurs ruraux a gardé sa vigueur, tandis que, pour les ouvriers des villes, la force et la taille des conscrits ont diminué depuis une vingtaine d'années dans des proportions assez grandes. L'ouvrier rural du Tarn est bon travailleur, sous les réserves qu'on a déjà faites pour ces populations méridionales, d'une surveillance constante, ici d'autant plus nécessaire qu'elles aiment à parler et qu'elles sont faciles à distraire. Elles accomplissent encore, quoique en y faisant plus de difficulté et en montrant plus d'exigences, des travaux assez durs, qui demandent de la force physique et une certaine énergie, tel que le défoncement de la terre à la pelle-bêche, à 30 centimètres de profondeur. Ce travail était autrefois payé 90 fr. à l'hectare, il en coûte aujourd'hui 180, mais on en donne peu à la tâche.

La nourriture de ces ouvriers est à peu près celle des départements voisins : presque entièrement végétale, et sans autre viande que celle d'un porc qui suffit pendant un an à la consommation de quatre à six personnes. Le pain

consommé avec abondance est blanc dans la plaine, mêlé de seigle dans la montagne. Outre le sarrasin et la châtaigne consommés surtout dans la montagne, le maïs figure pour près d'un tiers dans l'alimentation du cultivateur de la plaine.

L'impression qu'on rapporte du logement est généralement peu favorable, surtout dans la région montagneuse. Les maisons des ouvriers dans les hameaux et les villages sont basses, percées de petites ouvertures, où la lumière ne pénètre pas facilement et où l'air raréfié est trop souvent infecté par la cohabitation avec les animaux. Dans les villages du vallon, où l'aisance a fait plus de progrès, et où les relations plus fréquentes avec la ville, ont éveillé plus d'exigences, les maisons sont mieux bâties, mieux tenues, et les logements offrent plus de propreté. Dans les fermes moyennes, quelques-uns même présentent un aspect agréable. On donne le nom de *chartreuse* à la petite maison des paysans. Les plus anciennes, d'un aspect misérable, sont composées d'une seule pièce, quelquefois divisée en deux par une demi-clôture en maçonnerie ou en planches, pour séparer la famille des animaux. Chez les paysans les plus aisés, la *chartreuse* se compose de deux pièces, avec porte de sortie, séparation complète du bétail, murs en pierre ou en briques, couverture en tuiles ou en ardoises, plancher assez proprement tenu, tandis que dans la montagne, le plus souvent, il n'y a d'autre parquet que le sol. Qu'on n'oublie pas que nous parlons ici des ouvriers ruraux. Le métayer est mieux logé. Sa maison contient deux étages, une très grande cuisine, pouvant recevoir plus de vingt personnes au moment de la moisson. Le prix de location d'une petite maison pour l'ouvrier rural est entre 20 et 50 fr. par an. Mais, dans les campagnes, la moitié peut-être des journaliers sont propriétaires de leurs maisons. La population diminue dans le Tarn, mais à la différence de plusieurs départements voisins, ce n'est pas

par la diminution des naissances, mais par l'émigration des fils et des filles du métayer. Les mariages sont précoces. Les jeunes gens se marient en revenant du régiment, et ceux qui n'y vont pas se marient entre vingt et vingt-deux ans. Le Tarn échappe en grande partie, sans doute grâce au métayage, au mal de la stérilité volontaire. On compte assez souvent cinq à six enfants, quelquefois jusqu'à dix, mais le nombre le plus habituel est deux ou trois. Les mères élèvent leurs enfants avec assez de soin, mais, dans les parties pauvres du territoire, la façon peu intelligente dont sont soignées les maladies, et une nourriture mal entendue, produisent une assez fréquente mortalité parmi les enfants. Les maladies éruptives sont soignées debout et les refroidissements font un grand nombre de victimes. Les enfants mangent à toute heure du jour et pendant l'été consomment beaucoup de fruits verts. Pourtant, la mortalité des enfants dans les campagnes n'atteint pas celle qu'on observe dans les grands centres populeux.

L'émigration se produit sous toutes les formes, à l'étranger, dans les pays voisins, à titre définitif ou temporaire. Elle a dans la partie montagneuse existé de tout temps. On cite nombre de familles qui tiennent aujourd'hui la tête du commerce à Bordeaux et à Marseille, et qui sont originaires des cantons de Brassac, Lacaune, Vabre. Un courant de travailleurs se rend vers l'Algérie et surtout vers la Plata. Mais, l'émigration la plus nombreuse est celle qui se dirige vers les départements où le travail manque de bras, et l'on a vu combien les ouvriers ruraux du Tarn ont besoin de cette ressource, qui leur est fournie surtout par les départements de l'Aude et de l'Hérault. Ils s'y fixent souvent même pour quelques mois, sans être ni nourris ni logés, et alors on les voit se réunir un certain nombre, mettre leur vie en commun, et charger une femme de leur pays de la cuisine et du ménage, indice de leurs habitudes de vie régulière. Il en est d'autres qui courent de

chantier en chantier, mais il est rare que ces nomades eux-mêmes se laissent entraîner par des habitudes de désordre. Ils songent au village, où ils rêvent une existence paisible à l'abri du besoin, et ils rentrent rarement les mains vides. Leurs économies continuent à aller à l'achat de la terre. Les placements aux caisses d'épargne n'ont qu'un caractère transitoire qui les y conduit. Les placements en valeurs mobilières restent l'exception, mais ces populations généralement sages et prudentes n'ont pas échappé aux séductions des valeurs aléatoires colportées par des agents trop habiles à enflammer les imaginations. C'est là un danger dont elles auront à se garder à l'avenir. Aujourd'hui, dit-on, quelques dures expériences ont servi de leçon. Mais il est à craindre que ces impressions ne s'effacent. On ne saurait trop prémunir ces populations crédules contre ce genre d'appel qui a d'autant plus de chances de se faire entendre, que les esprits sont plus inexpérimentés et que la vie, qui comporte peu de jouissances, exige un travail de chaque jour, suffisant à peine pour la gagner.

Sans avoir le développement qu'elle a pris dans quelques départements du Nord, beaucoup plus riches pourtant, l'indigence existe dans ces campagnes un peu plus répandue que dans d'autres départements du Midi. Les habitudes de mendicité sont tolérées et trop répandues chez les vieillards et chez les enfants. C'est un moyen que les familles pauvres ou gênées mettent en œuvre pour augmenter leurs ressources. Les villes comme Albi, Castres, Gaillac, Mazamet, Lisle, Rabastens, ont des hôpitaux, des bureaux de bienfaisance, des salles d'asile, de nombreuses Sociétés de secours mutuels ; et dans les hivers les plus rudes, il se fait des distributions de soupe, de pain, de bois, de vêtements, provenant de quêtes à domicile ou de souscriptions, qui viennent en aide aux familles indigentes. Toutes ces ressources font défaut à la campagne ; et l'assistance médi-

cale lui manque presque complètement. Aussi, la création d'hospices cantonaux est un des vœux que nous avons pu recueillir plus d'une fois dans ce pays, où beaucoup de localités sont isolées, peu à portée des secours, et où des familles, déjà accablées de charges et de tâches multipliées, sont dans l'alternative, ou de garder des malades mal soignés, mal surveillés, ou de les faire transporter dans des villes éloignées, avec lesquelles les communications de la famille deviennent presque impossibles. Pour la facilité des secours médicaux, le Tarn présente les mêmes inégalités que nous avons signalées sous divers aspects. Ici, des populations plus aisées, habitant la plaine, à proximité des villes, peuvent à la rigueur se procurer sous toutes les formes, à domicile ou à distance, les soins que la maladie exige ; ailleurs, dans des conditions toutes différentes, des populations, surtout dans la partie montagneuse, ont des raisons trop valables de réclamer l'intervention communale et départementale et une organisation plus prompte et plus efficace de l'assistance qui leur manque.

Henri Baudrillart.

Nous adressons des remercîments particuliers à MM. Barbey, sénateur, Bernard-Lavergne, député du Tarn, Baljalade, conseiller général, le docteur Thomas, de Gaillac, Rouvière, Ulisse Rives, Bardon, Dugrès, inspecteur des forêts, Batigne, maire de Roquecourbe, comte de Foucault, et à MM. les Membres du Comice agricole de Castres (1888).

LA DISETTE EN RUSSIE.

La Commission centrale de statistique de Russie a publié un travail intitulé : *Résultats généraux de la récolte en Russie, 1891.* Cette publication renferme, non seulement les résultats de cette récolte, mais la comparaison avec les récoltes des trois années précédentes par gouvernement et par district ; elle fait connaître la production de chaque céréale et celle des pommes de terre, et, en outre, la production de la paille et du foin en 1891. Des renseignements complémentaires fournis par MM. A. Raffalovich, et Dobrenovich m'ont aidé à commenter les documents officiels.

I

La Russie occupe toute la moitié orientale de l'Europe. En effet, sa superficie, que tous les auteurs n'évaluent pas exactement de même, est, d'après le calcul dont nous avons puisé les éléments dans le travail du général Strelbitsky, de 5,477,000 kilomètres carrés et celle de l'Europe est en nombre rond de 10 millions de kilomètres carrés (1).

(1) Cette superficie comprend la Russie d'Europe avec le Grand-duché de Finlande. La limite de l'Europe et de l'Asie est marquée par le fleuve Kara, la crète principale des monts Oural, le fleuve Oural, la mer Caspienne et la crète du Caucase ; mais une partie des gouvernements de

PATENTED
MAR 21, 1906

3 0112 099009026